

AUTHORISATION CHECK

Description	ID	Description	modifié
SI dans le champ genre de dédouanement le code 3 (standard) est déclaré ALORS le numéro de transitaire doit être un concessionnaire selon les données de base SI le numéro de transitaire est un concessionnaire selon les données de base ALORS dans le champ genre de dédouanement le code 3 (standard) doit être déclaré	P001 (R231)	Règle valable seulement pour le trafic postal	
L'expéditeur ne peut déclarer qu'avec son numéro de transitaire	R233		
SI le code de correction est 2 (correction) OU 0 (annulation) ET le compte TVA d'un concessionnaire est déclaré ALORS dans la version précédente un compte TVA d'un concessionnaire doit aussi être déclaré RESPECTIVEMENT le compte TVA déclaré n'est pas celui d'un concessionnaire (mais p.ex. le compte du destinataire/importateur) ALORS dans la version précédente un compte TVA d'un concessionnaire doit aussi être déclaré	R241	Règle valable seulement pour le trafic postal	
SI le code de correction est 2 (correction) OU 0 (annulation) ET le compte douane d'un concessionnaire est déclaré ALORS dans la version précédente un compte douane d'un concessionnaire doit aussi être déclaré RESPECTIVEMENT le compte douane déclaré n'est pas celui d'un concessionnaire (mais p.ex. le compte du destinataire/importateur) ALORS dans la version précédente un compte douane d'un concessionnaire doit aussi être déclaré	R242	Règle valable seulement pour le trafic postal	
SI un compte TVA d'un concessionnaire est déclaré ALORS le compte TVA du concessionnaire déclaré doit correspondre au numéro du transitaire selon les données de base	R243a	Règle valable seulement pour le trafic postal	
SI un compte douane d'un concessionnaire est déclaré ALORS le compte douane du concessionnaire déclaré doit correspondre au numéro du transitaire selon les données de base	R243b	Règle valable seulement pour le trafic postal	
SI l'attribution du compte transitaire est sur inactif ALORS la transmission d'une déclaration en douane d'importation [code de correction 1 (première transmission), 2 (correction) ou 0 (annulation)] avec le numéro de compte correspondant n'est pas possible	R244	Règle valable seulement pour le trafic postal	
SI le client de la douane fait une transmission ALORS il doit avoir l'autorisation pour l'environnement du système e-dec correspondant (Test, production) Sinon Erreur	R279 (P121)		
SI le client de la douane fait une transmission ALORS il doit avoir l'autorisation pour le standard import, standard export et le trafic postal	R280 (P122)		

Sinon Erreur			
Der Veranlagungsort 5 (e dec web) darf nur in der Applikation e dec web verwendet werden.	R297	Für e dec web	
SI (code de correction = 2 ou 0) et lieu de la taxation de la version précédent = 5 ALORS le lieu de la taxation de la correction ou annulation doit aussi être 5 SINON erreur	R303	Règle pour e-dec web	
Le propre numéro de transitaire peut être utilisé, pour autant que le rôle «applications de base du fret» soit disponible. ALORS Error	R324	Règle pour e-dec web	neu